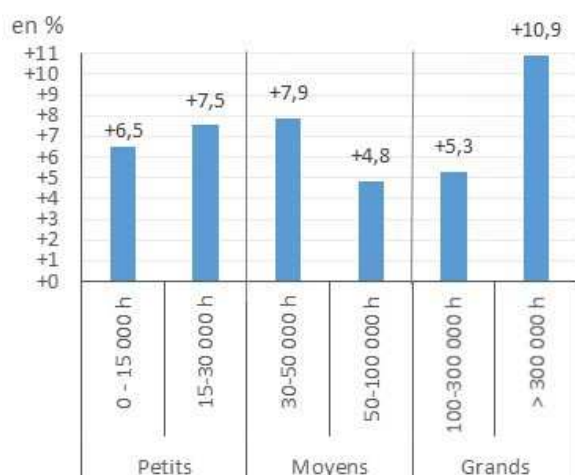


II - LES GROUPEMENTS DE COMMUNES A FISCALITE PROPRE

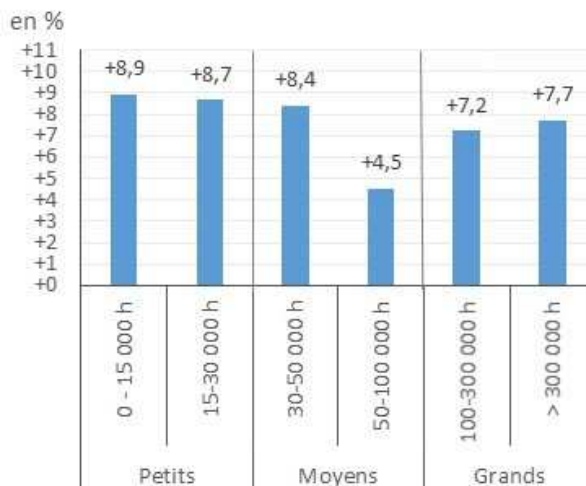
Le périmètre des groupements à fiscalité propres (GFP) analysé dans cette partie comprend la Métropole de Lyon, la Métropole du Grand Paris (MGP) et ses établissements publics territoriaux (EPT). Par ailleurs, les agrégats sont calculés en solde net. Pour les recettes et dépenses de fonctionnement, les montants sont donc présentés après déduction des reversements de fiscalité à destination des communes.

GRAPHIQUE 13 – EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2023

13 a - Dépenses de fonctionnement



13 b - Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

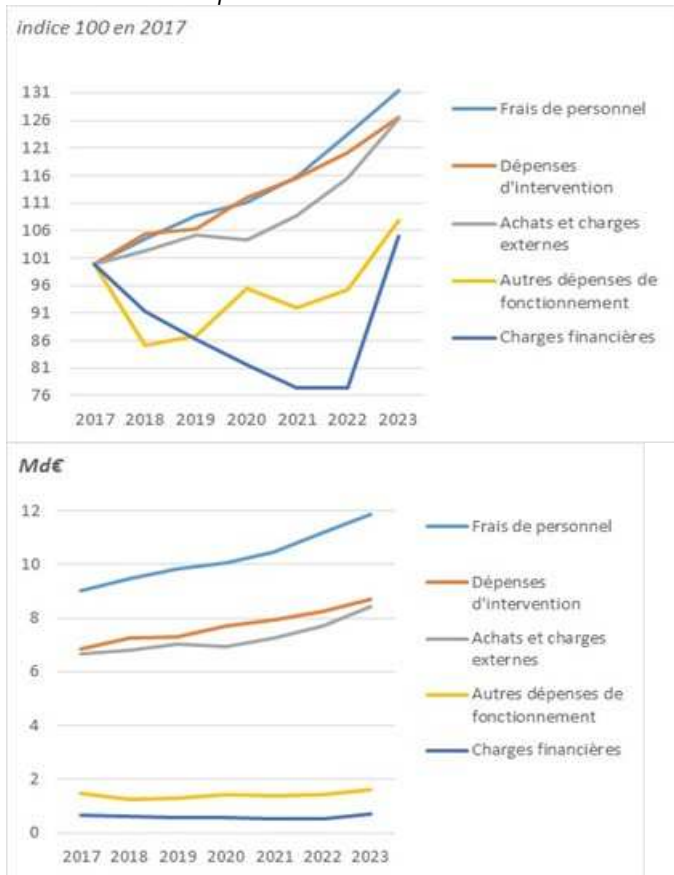
Une accélération de la hausse des dépenses de fonctionnement des GFP

En 2023, les dépenses de fonctionnement des GFP augmentent de +7,7 %, après +5,6 % en 2022. Elles sont tirées vers le haut par les achats et charges externes (+9,4 %), les charges financières (+35,6 %) et les autres dépenses de fonctionnement (+13,1 %). Les dépenses de personnel (+6,3 %) ainsi que les dépenses d'intervention (+5,2 %) progressent aussi, mais de façon légèrement moins sensible. L'évolution des achats et charges externes s'explique pour un quart par celle du poste énergie qui augmente de près de +24 %, en raison de l'inflation. Hors énergie, la hausse des achats et charges externes ne serait que de +7,8 %. Les dépenses de fonctionnement évoluent moins fortement pour les GFP de 50 000 à 100 000 habitants (+4,8 %) et pour ceux allant de 100 000 à 300 000 habitants (+5,3 %) que pour les autres strates. Elles s'accroissent en effet de +6,5 % pour les GFP de moins de 15 000 habitants à +10,9 % pour les plus de 300 000 habitants (graphique 13). Hors charges financières et autres dépenses de fonctionnement, la progression des dépenses de fonctionnement des GFP de plus de 300 000 habitants ne serait que de +7,7 %.

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

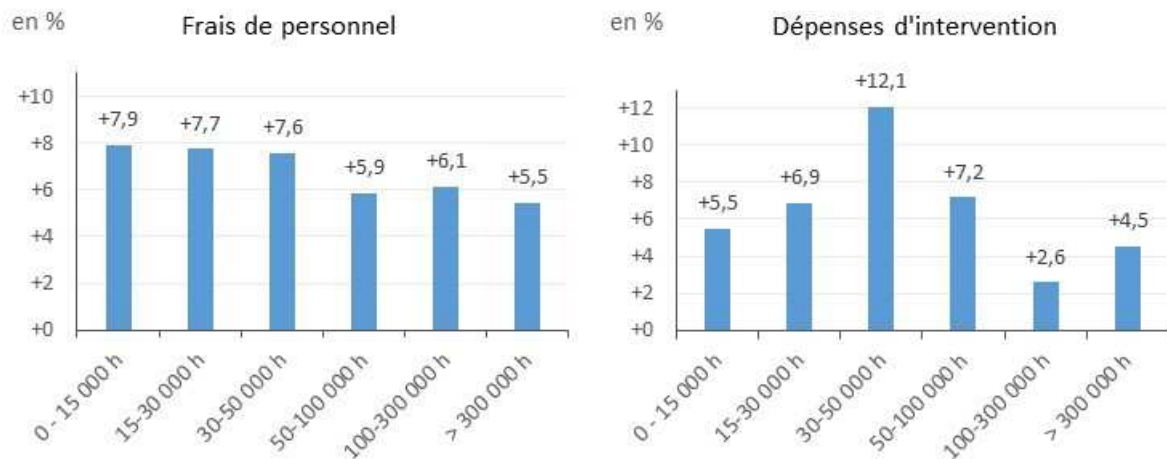
14 a - Évolution depuis 2017

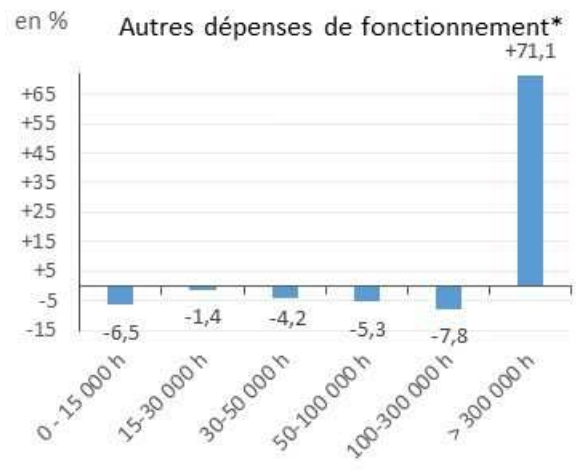
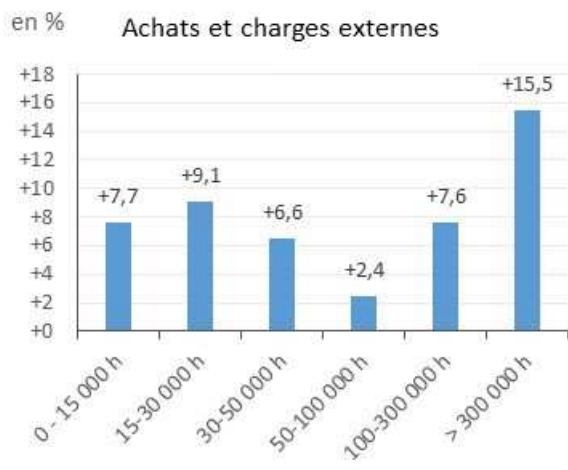
14 b - En milliards d'euros



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 – TAUX DE CROISSANCE EN 2023 DES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP





(*) Hors charges financières.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Suite notamment à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les frais de personnels à la charge des groupements à fiscalité propre progressent globalement de +6,3 % en 2023 (après +6,7 % en 2022). Toutefois, le taux d'accroissement des frais de personnel n'est pas homogène selon la taille de l'intercommunalité. Il est ainsi d'autant plus fort que la strate des GFP est petite, il est moins élevé pour les strates des plus grandes intercommunalités. Ainsi, il est de +7,9 % pour la strate des moins de 15 000 habitants et de +5,5 % pour celle des plus de 300 000 habitants. Les dépenses d'intervention, deuxième composante en termes de poids dans les dépenses de fonctionnement, après les frais de personnel, connaissent un taux d'accroissement plus faible pour les strates des EPCI supérieures à 100 000 habitants que pour les autres strates, avec un accroissement particulièrement fort pour la strate des 30 000 à 50 000 habitants (+12,1 %). Les GFP de la strate des 50 000 à 100 000 habitants ont un accroissement faible des achats et charges externes (+2,4 %). A noter, pour la strate des plus de 300 000 habitants, un fort taux d'accroissement (+15,5 %), dû à une métropole. Sans cette métropole, le taux d'accroissement de cette strate ne serait que de +10,7 %. Les autres dépenses de fonctionnement (hors charges financières) reculent pour toutes les strates, sauf pour la strate des plus de 300 000 habitants où il est exceptionnellement fort avec +71,1 %. La forte augmentation pour cette strate est due à deux métropoles sans lesquelles l'augmentation ne serait plus que de +17,2 %, niveau qui demeure élevé et qui s'explique essentiellement par des augmentations de charges spécifiques et de charges diverses de gestion courante.

Des recettes de fonctionnement des GFP qui poursuivent leur progression

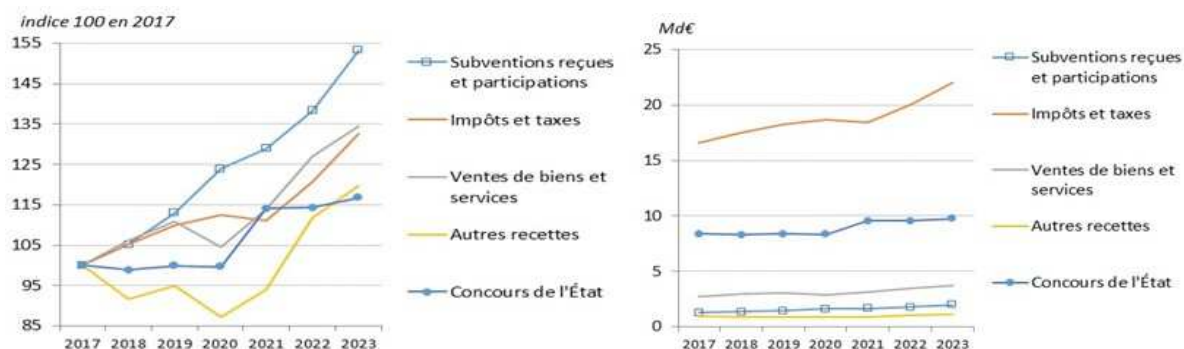
Les recettes de fonctionnement des GFP progressent de +7,3 % en 2023 après +6,8 % en 2022. Parmi elles, les impôts et taxes (nets des reversements aux communes) progressent de +9,7 %. Parmi ces impôts et taxes, les impôts directs locaux diminuent fortement de -62,7 % et, à l'inverse, les impôts indirects augmentent sensiblement de +39,8 %. Au sein de ces impôts indirects, la fraction du produit net de la TVA qui vient, pour les EPCI, compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH- RP) et la perte de produits de la taxe foncière pour la métropole de Lyon et surtout depuis 2023, la suppression totale de la CVAE, augmente de +55,6 %. Cette fraction de TVA perçue par les GFP s'élève à 12,77 Md€ en 2023, elle représente 58 % du total des impôts et taxes et à peu près un tiers des recettes de fonctionnement. Pour l'ensemble des strates, la baisse des impôts directs est plus que compensée par celle des impôts indirects si bien, qu'en définitive, dans chaque strate les impôts et taxes augmentent d'environ +10 % (entre +9 % et +11 %). Par exemple, la strate des GFP de plus de 300 000 habitants enregistre des évolutions opposées et élevées des impôts directs et indirects (en baisse de -2,24 Md€ pour les impôts directs alors que les impôts indirects progressent de +63 %) et, au final, les impôts et taxes augmentent de +9,3 %. La fraction de TVA perçue explique la quasi-totalité de l'augmentation des impôts indirects.

Le deuxième poste le plus important des recettes de fonctionnement, les concours de l'Etat, augmentent de +2,2 %. En moyenne, plus un GFP est grand, moins son taux d'accroissement est élevé. Il est par exemple de +5,3 % pour les GFP inférieurs à 15 000 habitants et de +1,4 % pour ceux supérieurs à plus de 300 000 habitants. La seule DGF des EPCI à fiscalité propre est stable en 2023 (+0,1 %). A noter qu'en 2024, cette dernière s'accroît de +1,2 % mais est en repli de -1,7 % depuis 2019.

GRAPHIQUE 16 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

16 a - Évolution depuis 2017

16 b - En milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les ventes de biens et services (+ 5,9 %) et les autres recettes de fonctionnement (+ 7,1 %) progressent sensiblement moins vite qu'en 2022 (respectivement + 11,5 % et + 18,7 % en 2022). Pour les ventes de biens et services, la progression est plus forte pour les strates inférieures à 50 000 habitants, environ le double (entre + 8 % et + 9,5 %), que pour les strates supérieures à 50 000 habitants (entre + 4,1 % et + 5,5 %). Pour les autres recettes de fonctionnement, l'augmentation est positive pour toutes les strates, sauf pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants qui chute fortement de - 38,9 %. Pour cette strate, la forte baisse est due à une communauté d'agglomération sans laquelle l'évolution serait stable (- 0,1 %). La forte progression de la strate des plus de 300 000 habitants à + 23,8 % est, quant à elle, due à la Métropole du Grand Paris (y.c. ses EPT), hormis cette métropole l'augmentation ne serait que + 4,3 %.

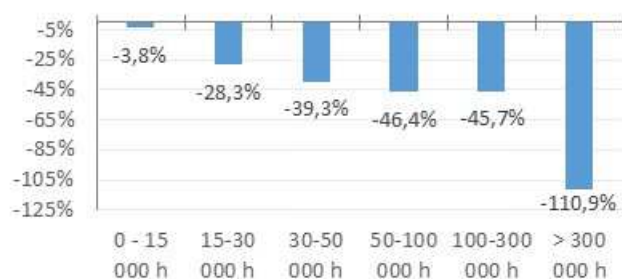
Les subventions et participations progressent pour toutes les strates, sauf pour la strate de 50 000 à 100 000 habitants où elles diminuent de - 3,4 %. Pour la strate des plus de 300 000 habitants l'augmentation est très forte avec + 42,7 % (graphique 17), cette augmentation étant due à une métropole. Sans cette métropole, l'augmentation de cette strate ne serait que de + 4,5 %.

L'épargne brute, différence des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement, augmente de + 5,8 % après + 12,2 % en 2022. Elle progresse dans toutes les strates, sauf pour la strate des plus de 300 000 habitants où elle baisse de - 3,4 % (cf. graphique 23a). Le taux d'accroissement est très marqué pour les GFP de moins de 15 000 habitants (+ 23,3 %) ainsi que pour ceux ayant entre 100 000 à 300 000 habitants (+ 15,5 %). A contrario, l'épargne brute des GFP de plus de 300 000 habitants diminue (- 3,4 %).

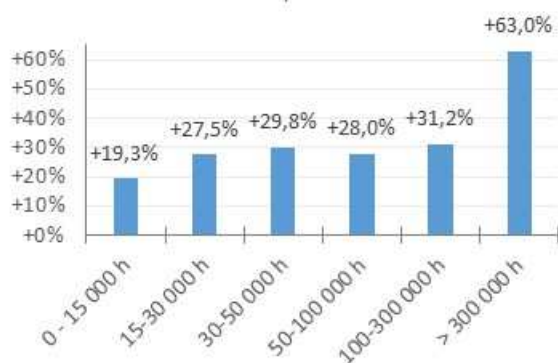
L'épargne nette qui est l'épargne brute moins les remboursements de dette (hors gestion active de la dette) progresse de + 9,5 % en 2023 après une très forte progression en 2022 (+ 20,8 %). Les remboursements de dette sont à peu près stables par rapport à 2022 (+ 0,1 %). Comme pour l'épargne brute, l'épargne nette progresse dans toutes les tailles de strate sauf pour celle de plus de 300 000 habitants (graphique 23a).

GRAPHIQUE 17 – EVOLUTION DE CERTAINES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2023

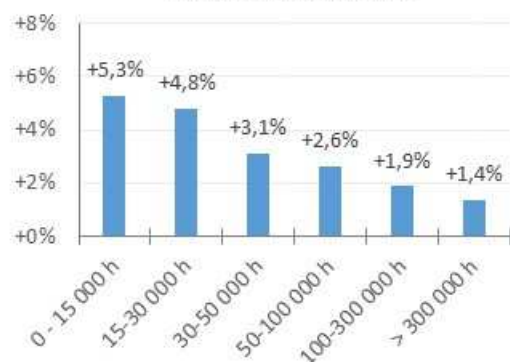
Impôts directs



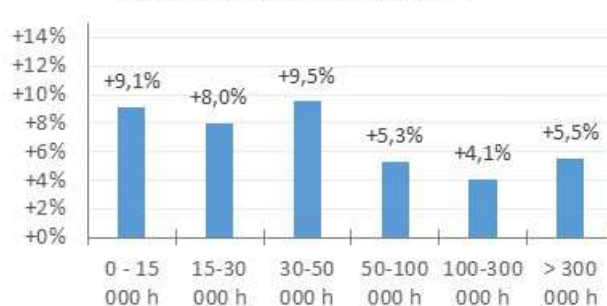
Impôts indirects



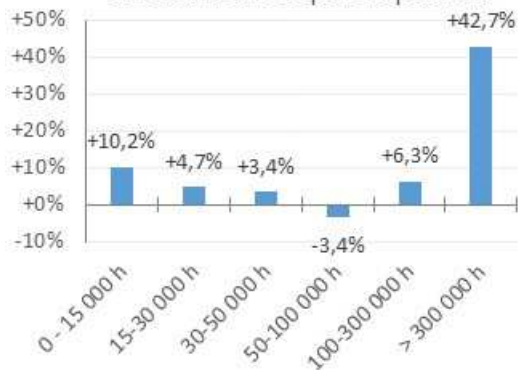
Concours de l'Etat



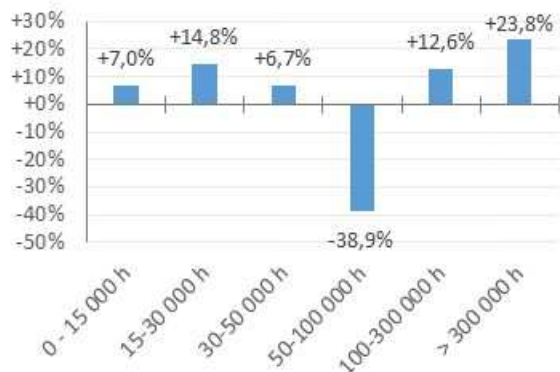
Ventes de biens et services



Subventions et participations



Autres recettes de fonctionnement



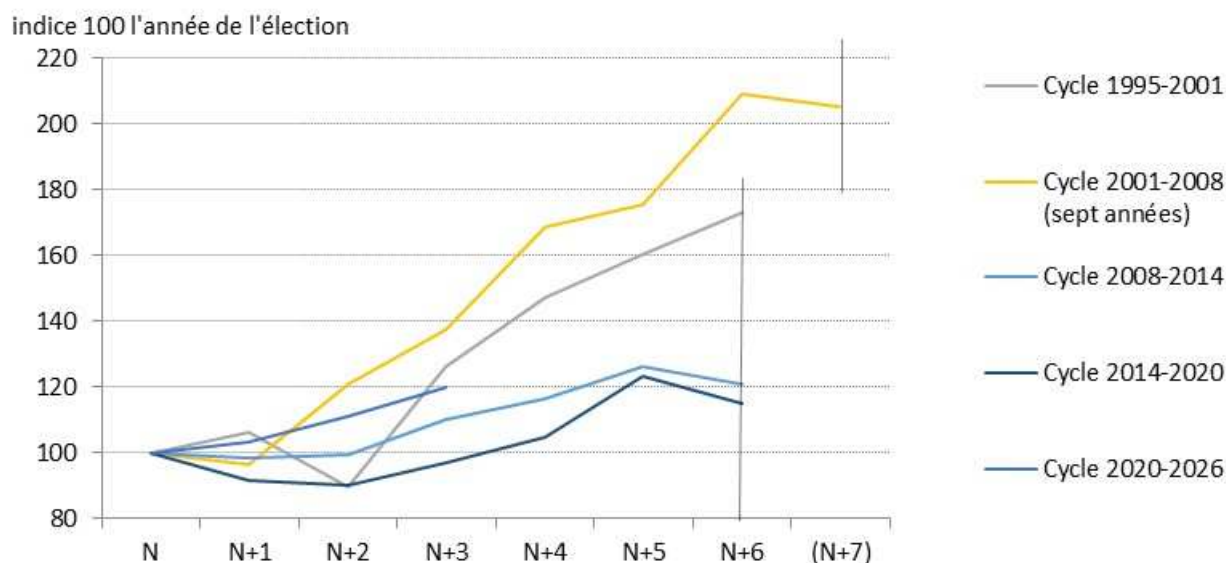
Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses d'investissement des GFP en hausse de + 7,9 % en 2023

Les dépenses d'investissement des GFP, hors remboursements de dette, sont en hausse en 2023 de + 7,9 %, après une augmentation de + 7,6 % en 2022. En 2017, au même stade du cycle électoral, elles avaient augmenté de façon à peu près similaire de + 7,5 % mais le contexte d'inflation était très différent. Les dépenses d'investissement ont augmenté pour toutes les strates de GFP, sauf pour celle de moins de 15 000 habitants qui reste stable (- 0,4 %). Au-delà de 15 000 habitants, les évolutions se situent entre + 7 % et + 9,5 % sauf pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants qui a connu une évolution un peu plus faible de + 4,7 %.

Les recettes d'investissement hors emprunts augmentent plus faiblement de + 4,6 %. Leur évolution est positive pour toutes les strates, excepté pour la strate des GFP de moins de 15 000 habitants où elle diminue légèrement de - 1,1 %.

GRAPHIQUE 18 – EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES GFP (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



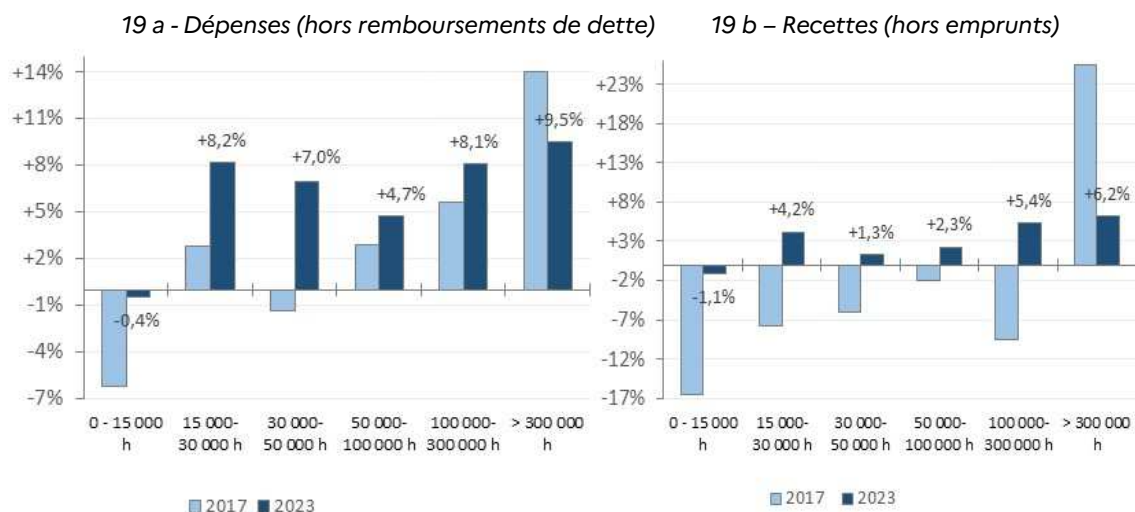
Lecture : Dans le cycle électoral 2020- 2026, les dépenses d'investissements des GFP ont augmenté de + 7,9 % entre 2022 et 2023 (années N+ 2 et N+ 3 du cycle 2020- 2026). Au même stade du cycle 2014- 2020, elles avaient augmenté de + 7,5 %.

Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Le besoin de financement, égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales avant mouvements sur la dette, s'élève pour l'ensemble des GFP à -157 M€ en 2023, après une capacité de financement positive de +128 M€ en 2022. Le besoin de financement de 2023 concerne les GFP de plus de 300 000 habitants alors que ceux des strates inférieures connaissent, à l'inverse, une capacité de financement (graphique 21). Ce fort montant négatif pour la strate de plus de 300 000 habitants s'explique, en grande partie, par l'augmentation sensible des dépenses d'investissement de quelques métropoles alors que leurs recettes composées de leur épargne brute et de leurs recettes d'investissement (hors emprunts) baissent dans le même temps ou au moins progressent moins vite.

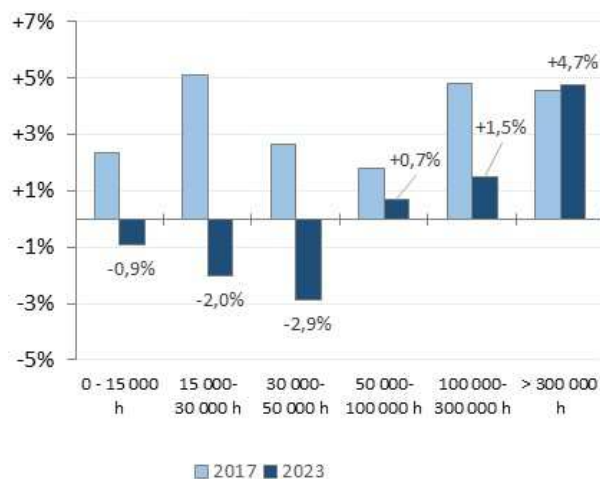
L'encours de la dette augmente de +2,4 % en 2023. Il baisse pour les GFP inférieurs à 50 000 habitants et il progresse pour ceux supérieurs à 50 000 habitants. La progression la plus marquée a lieu pour les GFP de plus de 300 000 habitants avec +4,7 %.

GRAPHIQUE 19 – TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP

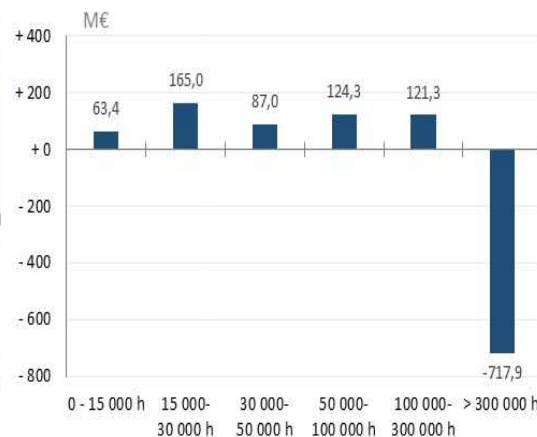


Lecture : En 2023, les dépenses d'investissement des GFP de plus de 300 000 habitants ont augmenté de + 9,5 %. En 2017 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient augmenté de + 14 %.
 Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 20 – TAUX DE CROISSANCE DE L'ENCOURS DE DETTE DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



GRAPHIQUE 21 – BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES GFP EN 2023 SELON LA TAILLE DES GFP



Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Le délai de désendettement des GFP en légère baisse en 2023 (- 0,1 an)

Le délai de désendettement des groupements à fiscalité propre (GFP) est de 4,0 ans en 2023. Il est inférieur à 2,6 ans pour la moitié des GFP et dépasse 7 ans pour les 10 % des GFP aux délais les plus élevés. 5 % des GFP ont même un délai de désendettement supérieur à 9,6 ans. Dix-huit GFP ont une épargne brute négative, empêchant donc le calcul du délai de désendettement.

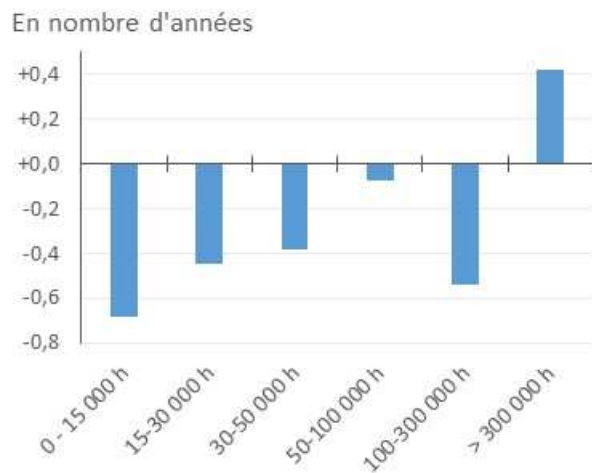
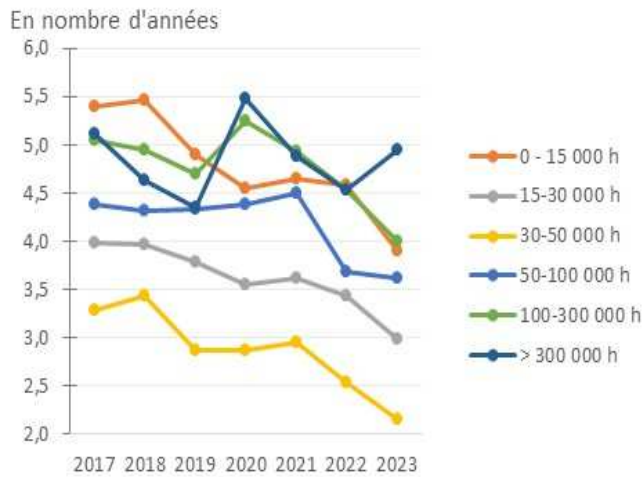
Sur l'ensemble des GFP, le délai de désendettement baisse de -0,1 an en 2023 (après -0,4 an en 2022) en lien avec une hausse de + 5,8 % de l'épargne brute et une moindre augmentation de la dette (+ 2,4 % après + 2 % en 2022 et + 3,3 % en 2021).

Le délai de désendettement décroît en 2023 pour toutes les strates de groupements à fiscalité propre, sauf pour les plus grands GFP, ceux comptant plus de 300 000 habitants, où il augmente. Ce mouvement est dû à une forte accélération de l'épargne brute alors que l'encours de la dette baisse ou augmente sensiblement moins vite. Pour la strate des plus de 300 000 habitants, le mouvement est inverse : l'épargne brute décélère alors que l'encours de la dette augmente (graphiques 22 et 23).

GRAPHIQUE 22 – DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP

22 a - Depuis 2017

22 b – Évolution en 2023 selon la taille des GFP

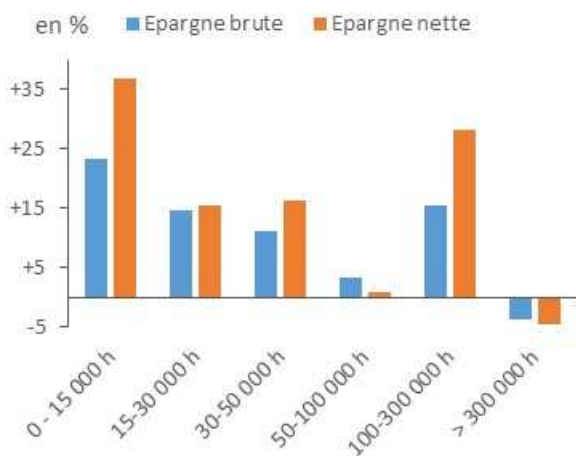


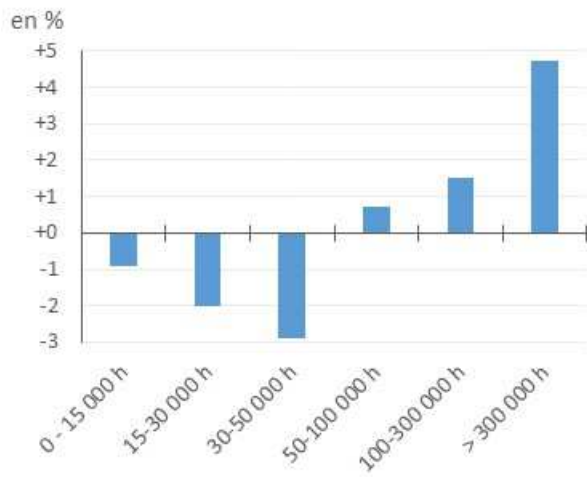
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 23 – COMPOSANTES DU DELAI DE DESENETTEMENT DES GFP EN 2023

23 a - Evolution de l'épargne brute et nette des GFP

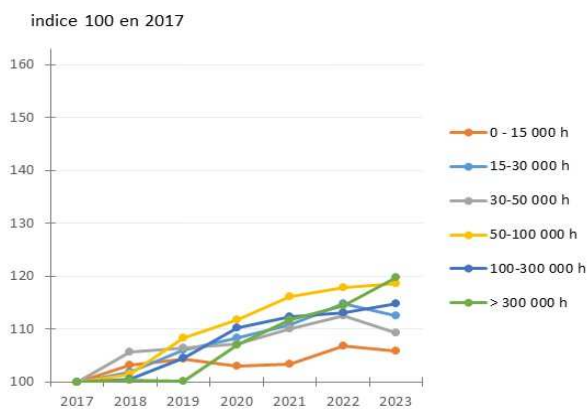
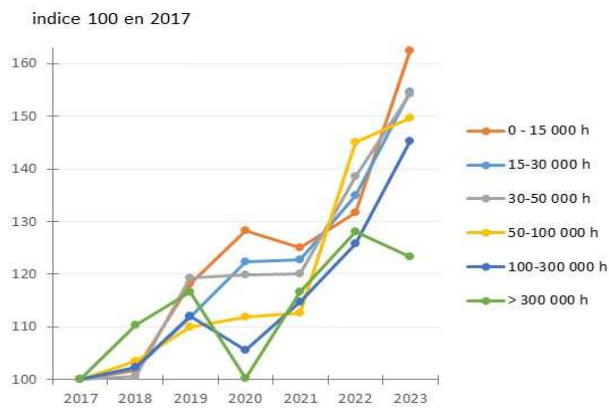
23 b – Evolution de l'encours de dette des GFP





23 c - Evolution de l'épargne brute des GFP depuis 2017
GFP

23 d - Evolution de l'encours de dette des



Champ : pour chaque couple d'années, GFP n'ayant pas changé de contour.
Source : DGCL. Données DGFiP, Comptes de gestion - budgets principaux.